



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 56032

Texte de la question

Mme Catherine Génisson * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de loi d'orientation sur l'avenir de l'école présenté en conseil des ministres le 12 janvier 2005. Un socle commun des connaissances est défini par ce projet. Or celui-ci exclut des matières comme la langue vivante 3, la technologie, la musique, les arts et l'éducation physique et sportive. En effet, si ces disciplines deviennent optionnelles, il est à craindre que de nombreux élèves s'en détournent entraînant de fait un moindre recrutement des professeurs dans ces disciplines. De plus, ces disciplines font partie de la spécificité du système éducatif français et de sa volonté de former des citoyens. Dès lors, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école ne remet pas en cause la place de l'éducation physique et sportive dans la formation des jeunes. Il n'apporte aucune modification aux articles législatifs concernant l'éducation physique et les activités sportives. L'EPS est une discipline obligatoire à l'école et au collège et le restera. Son rôle fondamental dans la formation, l'épanouissement des élèves et leur santé est explicitement rappelé dans le rapport annexé au projet de loi. En outre, l'éducation physique et sportive continuera de faire l'objet d'une évaluation au brevet et au baccalauréat.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56032

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 677

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2454